



A retenir

Mouche de l'olive : risques de piqûres et de développement larvaire élevés, les conditions climatiques sont très favorables à son activité. En octobre-novembre, les dégâts dus au diptère sont particulièrement dommageables à la récolte des fruits, tant qualitativement que quantitativement. Les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sont régulièrement actualisés dans la base de données de l'AFIDOL, vous pouvez consulter la carte en allant sur le lien suivant :

<http://www.afidol.org/gestoliveprod> en cochant "Autres pièges".

Œil de paon : à tort parfois peu redoutée, cette maladie entraîne des pertes de productivité.

SOMMAIRE

A retenir
Stade phénologique
Mouche de l'olive
Œil de paon
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA2B
Structures partenaires :
AREFLEC, InterBio Corse,
exploitants observateurs

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B, C
Pinatel



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

- **Stade phénologique**

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

D'après l'échelle BBCH des stades phénologiques de l'olivier (Sanz-Cortés et al., 2002) : les fruits ont terminé leur stade de développement et la maturation des fruits a commencé : les fruits vert foncé deviennent vert pâle ou jaunâtres (code 80).



Photo 1 : Olive de variété Sabina devenant vert pâle à jaunâtre (code 80)

- **Mouche de l'olive – *Bactrocera oleae***

D'après le réseau d'épidémiologie, le nombre de mouches adultes capturées dans les pièges situés à moins de 200 mètres d'altitude baisse significativement autour du **25 septembre**, indiquant la fin du vol. Quelques jours plus tard, à partir du **28 septembre**, l'augmentation du nombre de mouches capturées annonçait un nouveau vol.

Observations : le vol de la mouche de l'olive a repris progressivement de son intensité pour désormais atteindre un pic dans cette zone d'altitude.

Evaluation des risques de piqûres de ponte et de développement de la larve dans la pulpe : très élevés, en raison de cette nouvelle augmentation des populations de mouches adultes combinée à des conditions météorologiques optimales pour l'activité biologique de l'insecte.

Dégâts : une partie des olives ayant subi des développements larvaires dus aux pontes du vol précédent peuvent chuter au cours du mois d'octobre, les autres commencent à se nécroser (fig.2).

De plus, les larves issues des pontes de ce nouveau vol vont se développer tout au long du mois. Vers la fin de ce cycle elles prépareront leur sortie en perforant l'olive puis se transformeront en pupes. Ainsi, à la perte en pulpe due à l'alimentation de la larve va aussi s'ajouter un début d'oxydation du fruit.

Ces conditions, conjuguées à de l'humidité liée aux pluies, vont conduire à des altérations de l'olive dommageables à la qualité de l'huile d'olive qui en sera issue (perte de fruité et début d'apparition de défauts : principalement le rance et le moisi).



© Christian Pinatel
Photo 2 : Olive trouée en train de se nécroser

La récolte des olives destinées à huile est désormais possible dans le cadre du respect de l'Appellation d'Origine Protégée dont bénéficie l'huile d'olive de Corse : la stratégie de lutte décidée doit impérativement prendre en compte les délais avant récolte.

Seuils de nuisibilité pour les fruits destinés à l'huile : 10 à 20% d'olives avec un trou de sortie d'adulte à la récolte.

• **Œil de Paon – *Fusicladium oleagineum* (= *Spilocaea oleaginum*)**

Les taches dues aux contaminations du printemps continuent d'apparaître sur les **feuilles âgées** car les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. En effet, les symptômes caractéristiques du champignon apparaissent avec des températures comprises entre 11 et 20°C. En deçà de 11°C et **au-delà de 25°C** le développement de la maladie est ralenti et la durée d'incubation s'allonge. Le temps nécessaire à l'apparition de la tache après la contamination varie donc avec la température.



Photo 3 : Taches symptomatiques des contaminations dues au champignon *F. oleagineum*

Dans les **vergers sensibles** au champignon, la contamination et la propagation de la maladie ont encore lieu en cas de précipitations.

Seuil de nuisibilité : + de 15% de feuilles malades. Le seuil de tolérance est à 10% de feuilles présentant les symptômes.

Evaluation des risques : le risque de nouvelles contaminations est **variable** selon les vergers et la sensibilité variétale ; il devient **élevé** dans les vergers sensibles non protégés.

Rappelons que les **pertes de feuilles** dues à la maladie peuvent passer inaperçues mais sont **très préjudiciables** pour la productivité future de l'olivier : dans ce cas l'arbre favorisera la programmation du renouvellement foliaire au détriment de la floraison lors de l'induction florale qui aura lieu en hiver (entre novembre et décembre d'après Ouksili, 1983).

Mesures prophylactiques. Parmi les principaux moyens cultureux préventifs, il est conseillé :

- D'éviter de planter dans les bas-fonds humides, employer les variétés qui se montrent plus résistantes à la maladie, maintenir un bon écartement entre les arbres et aérer les arbres par une taille adéquate ;
- Dans les parcelles affectées, éliminer si possible les feuilles chutées par leur ramassage et leur incinération ;
- D'améliorer la résistance des oliviers par une fertilisation équilibrée : éviter l'excès d'engrais azotés qui tendent à rendre les tissus plus minces et moins résistants à la maladie et éviter les carences potassiques qui favorisent le développement de la maladie.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 19 octobre	Mardi 20 octobre	Mercredi 21 oct.	Jeudi 22 octobre	Vendredi 23 oct.	Samedi 24 oct.	Dimanche 25 oct.	Lundi 26 oct.	Mardi 27 oct.
Haute Corse / Corse du Sud									
				Vent de Nord à Nord Est modéré sur la côte Est					

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

- Alerte concernant la bactérie ***Xylella fastidiosa***, pathogène responsable de la maladie de Pierce. En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé.

Actualité : les prélèvements effectués – près de 1000 depuis l'identification du premier cas de *Xylella fastidiosa* en Corse le 22 juillet dernier – et les enquêtes épidémiologiques menées quotidiennement ont permis d'identifier **plus de 120 foyers dont 5 sont situés en Haute-Corse. Les végétaux positifs à la sous-espèce multiplex sont essentiellement des Polygala** mais on l'a détectée également sur 9 autres espèces végétales.

Les végétaux positifs sont à ce jour tous contaminés par la sous-espèce multiplex de la bactérie, et font l'objet d'un traitement adapté, prévu par l'arrêté préfectoral du 10 août 2015.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons est disponible sur le site www.corse.gouv.fr

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île au 14 septembre sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : www.corsedusud.gouv.fr.

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, cliquez sur les liens suivants :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.